



LA LETTRE D'INFORMATION  
DU SCHÉMA DE COHÉRENCE  
TERRITORIALE DE LA RÉGION  
URBAINE DE GRENOBLE

A V R I L 2 0 1 0

# CÔTÉ SCOT

## NUMÉRO 2 LE SOMMAIRE

### LAVIEDUSCOT PAGE 2

- Les "Controverses du Scot" : regards croisés sur le territoire
- Chrono-aménagement : du concret pour repenser la route ?
- Chantier commun pour les Scot et parcs du Sillon alpin
- Ça tourne !

### LE POINT SUR PAGE 3/6

#### DOSSIER

#### Un Scot à la hauteur des enjeux environnementaux ?

- Définir l'état initial de l'environnement
- Intégrer l'environnement au projet
- Mesurer l'impact du Scot à long terme
- Paroles d'élu : Jean-Claude Potié

### ILS FONT LE TERRITOIRE PAGE 7

- Interview de Michel Blanc
- Bièvre-Valloire : quelle synergie pour l'espace "TRIDAN" ?
- Le Sud-Grenoblois dessine son avenir

### REPÈRES PAGE 8

- Comprendre le profil "énergie" de la région urbaine de Grenoble



### Le label "Scot du Grenelle de l'Environnement"

délicat au Scot de la région urbaine de Grenoble est d'abord une exigence pour construire un Scot de nouvelle génération qui ouvre la voie à des pratiques d'aménagement fondées sur un projet de développement durable.

En ce domaine nous pouvons nous appuyer sur le bilan de notre Schéma directeur, les acquis des Scot déjà adoptés en France et les apports des acteurs, collectivités et associations, engagés sur ces thèmes sur notre territoire.

Cela nécessitera sans doute d'explorer des pistes nouvelles en interrogeant nos choix passés non seulement en matière d'environnement mais aussi de développement économique et social.

Nous mesurons l'ambition d'un tel chantier. Faire émerger des lieux de vie de qualité favorisant la proximité pour la vie quotidienne, conforter l'attractivité et l'ouverture de notre région appellent une meilleure maîtrise des choix de production de logements, de gestion des espaces ou de mobilité.

Nous en mesurons les limites... : le Scot vise à mettre en cohérence nos politiques, il ne se substitue pas aux acteurs publics et privés qui, chaque jour, ont à prendre des décisions qui devront converger vers cet objectif de développement durable, et nous savons que les seules prescriptions d'un Scot, même vertueuses, ne suffisent pas.

Aussi avons-nous la conviction que l'exigence d'un Scot de développement durable est de mettre en mouvement un territoire qui se donne, par le débat collectif, des règles parfois exigeantes au service d'une évolution de nos pratiques.

Le présent numéro de "Côté Scot" consacré à l'évaluation environnementale engage ainsi le débat.

Marc Baietto  
Président de l'Etablissement Public  
du Scot de la région urbaine de Grenoble

## LE POINT SUR

### Un Scot à la hauteur des enjeux environnementaux ?

Protection de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique et préservation des espaces naturels... Le développement de notre territoire est-il remis en cause par la prise en compte de ces impératifs ? C'est à cette question que l'évaluation environnementale du Scot doit apporter des éléments de réponse. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Face à des dégradations du territoire (émission de gaz à effet de serre, érosion de la biodiversité, accroissement des pollutions...), se pose une obligation réglementaire, celle d'apprécier les documents d'urbanisme sur leur capacité à maintenir un environnement durable. L'Etablissement Public du Scot de la région urbaine de Grenoble (RUG) a décidé de s'impliquer particulièrement dans cette

démarche afin de consolider et d'enrichir le projet de Scot en cours d'élaboration.

Au-delà d'une connaissance approfondie du territoire, l'évaluation environnementale va permettre d'analyser les incidences du futur Scot sur l'environnement.

Comment se déroule-t-elle à l'échelle de la RUG ? Comment en faire un outil pour une meilleure mise en œuvre du Scot ? Le dossier de ce numéro expose la démarche engagée et en présente les premiers enseignements.

DOSSIER EN PAGES CENTRALES

SCOT 2030

# Chiffre • clé

273

C'est le nombre de communes qui pourraient à terme faire partie du périmètre du futur Scot de la région urbaine de Grenoble. Depuis l'automne 2009, le Trièves travaille avec le Scot de la RUG afin d'élaborer son schéma de secteur en cohérence avec les perspectives de développement de la région. Le Trièves compte 9 000 habitants répartis sur les cantons de Clelles, Mens et Monestier de Clermont. Il est aujourd'hui représenté par le Syndicat d'Aménagement du Trièves, comprenant trois Communautés de communes.

## LA VIE DU SCOT

2

### ÇA TOURNE!

L'EP Scot vient de réaliser le film "Vers quel Scot pour la région urbaine de Grenoble ?". L'objectif ? Expliquer simplement et en images les enjeux du Scot, montrer la pertinence de l'échelle de la région urbaine et permettre aux élus en charge des communautés d'acteurs de présenter les grandes orientations en débat.

Retrouvez le film sur le site [www.scot-region-grenoble.org](http://www.scot-region-grenoble.org) ou demandez-le à l'EPScot

### LES "CONTROVERSES DU SCOT" : REGARDS CROISÉS SUR LE TERRITOIRE

L'EP Scot a lancé des débats publics entre élus, chercheurs, représentants associatifs et habitants. Ces "Controverses" sont organisées chaque mois jusqu'à l'adoption du Scot. Le principe ? Croiser les regards sur la région urbaine, mettre en perspective différentes approches de la planification et partager une culture commune de l'aménagement.

**DÉBATS** Le Scot peut-il se limiter à de grands principes ou doit-il être plus prescriptif ? Quel modèle de développement privilégier pour notre territoire ? Quel équilibre trouver entre emploi et habitat dans la RUG ? Comment articuler les échelons pour un aménagement du territoire à grande échelle et pour des projets urbains de qualité ? Autant de questions qui ont été abordées à l'occasion des quatre premiers débats organisés depuis novembre 2009.

Retrouvez les comptes rendus des "Controverses" et les dates des prochains débats sur [www.scot-region-grenoble.org](http://www.scot-region-grenoble.org)

### CHRONO-AMÉNAGEMENT : DU CONCRET POUR REPENSER LA ROUTE ?

C'est un fait depuis plusieurs décennies : le temps de transport moyen d'un habitant pour se ren-

dre à son travail reste constant mais la distance qu'il parcourt ne cesse de s'allonger ! Domicile et emploi continuent ainsi de s'éloigner, accompagnant la périurbanisation.

### ATELIERS

Pour lutter contre ce phénomène, peut-on agir sur la vitesse des déplacements ? Si oui, cela permettrait-il de maintenir entre les pôles urbains des temps de parcours fiabilisés et de leur garantir une autonomie de fonctionnement ?

Quelles conséquences cela aurait-il sur la fluidité du trafic, l'attractivité économique, la conception des voiries et l'accès aux pôles urbains ?

Ces questions sont au cœur de l'atelier "chrono-aménagement" qui rassemble professionnels et étudiants de l'ENTPE, de l'IUG et de l'ENSAG\*. Ces équipes s'intéressent au rôle que jouent les infrastructures routières dans l'organisation des territoires et étudient comment le temps peut devenir un outil de régulation de l'urbanisation. En tenant compte d'une vitesse optimum (plus de fluidité, moins d'émissions de polluants et moins de trafic), elles travaillent à la conception d'un nouvel "objet autoroutier" en milieu urbain. Les sites retenus pour ces ateliers exploratoires sont les axes Grenoble-Voirion, Grenoble-Crolles, Grenoble-Vizille et Grenoble-Vif.

\*Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat / Institut d'Urbanisme de Grenoble / Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

Retrouvez les résultats de cet atelier lors de la 5<sup>e</sup> Controverse du Scot, le 2 avril 2010 de 14h à 16h à l'ENSAG.

### CHANTIERS COMMUNS POUR LES SCOT ET PARCS DU SILLON ALPIN

On appelle Sillon alpin le ruban de villes et de territoires situés entre Genève, Chambéry, Grenoble et Valence. Il a connu en trente ans un essor spectaculaire.

**COOPÉRATION** Les Scot et parcs naturels régionaux de ce territoire se sont rassemblés pour mutualiser leurs expériences et conduire des réflexions communes. L'EP Scot est tête de file de ce dispositif.

Première contribution, un avis sur la Directive territoriale d'aménagement (DTA) "structurer le territoire multipolaire des Alpes du Nord autour du Sillon alpin et des vallées". Préparé en collaboration avec l'AURG, la Mission Développement Prospective de Savoie et le CAUE de Haute-Savoie, cet avis s'est appuyé sur les contenus des Scot, les chartes des parcs naturels régionaux et sur l'analyse du territoire, en particulier en matière de croissance économique et démographique. Le groupe de travail s'est notamment prononcé sur l'organisation du territoire et les stratégies de développement économique proposées par la Directive. Des pistes de travail sont en discussion pour les années à venir en matière de déplacements, de commerces et d'économie.

# Un Scot à la hauteur des enjeux environnementaux ?



**L'évaluation environnementale a pour objectif** d'analyser les incidences du Scot sur l'environnement et d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour en réduire les effets négatifs. Cette évaluation est un enjeu crucial pour la RUG. Le développement durable est en effet le fondement du futur Scot : les travaux réalisés ont d'ores et déjà mis en avant l'intérêt de prescriptions en matière de protection des espaces naturels et agricoles, d'économie d'espace et d'énergie, de maîtrise des déplacements.

Comment s'organise la démarche d'évaluation environnementale à l'échelle de la RUG ? Comment vient-elle enrichir l'élaboration du Scot et dépasser l'exercice réglementaire formel ?

## 1 DÉFINIR L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse des incidences d'un document d'urbanisme implique d'avoir un point de référence : c'est l'état initial de l'environnement. Élaboré à partir des dernières données disponibles, il est une photographie de notre territoire, de l'impact de nos activités et de nos modes de vie sur ses habitants et ses ressources naturelles.

Pour ce faire, 180 acteurs se sont réunis, entre avril et octobre 2009, autour de 10 ateliers thématiques aux enjeux majeurs : la protection des ressources (eau, matières premières, énergie), la préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, la prise en compte des risques et la prévention

des nuisances (risques technologiques, pollutions, déchets...).

Les échanges autour de chacun de ces thèmes ont permis de mutualiser les connaissances et d'identifier les enjeux propres à la RUG. Ces résultats ont été présentés en Comité syndical le 1<sup>er</sup> mars 2010 pour enrichir les débats autour du Scot.

Cette première phase doit apporter des éléments concrets permettant, au sein des secteurs :

- d'assurer la qualité de vie, la sécurité et la santé des habitants,
- de préserver les ressources et l'environnement urbain,
- de relever les défis du changement climatique.

Les résultats de ce travail sont mis à disposition par l'EP Scot.



### ÉVALUER : COMMENT ET AVEC QUI ?

L'EP Scot a souhaité faire de l'évaluation environnementale un processus de mobilisation collective qui accompagne les réflexions sur les choix d'aménagement de la RUG. Elle se construit donc en même temps que s'élabore le Scot.

Pour l'assister dans cette démarche, l'EP Scot a mobilisé l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG). Des experts du territoire (techniciens, associatifs, professionnels, scientifiques...) ont été consul-

tés pour produire un diagnostic complet de la région urbaine. A partir de ce travail, un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens des collectivités, de représentants de l'Etat et de réseaux associatifs a hiérarchisé les enjeux qui se posent à la RUG, proposé des prescriptions et produit une vision stratégique du territoire à long terme.

Les résultats, présentés au fur et à mesure aux élus du Comité syndical, doivent leur permettre de confirmer ou de compléter les orientations du Scot.

## 2 INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT AU PROJET

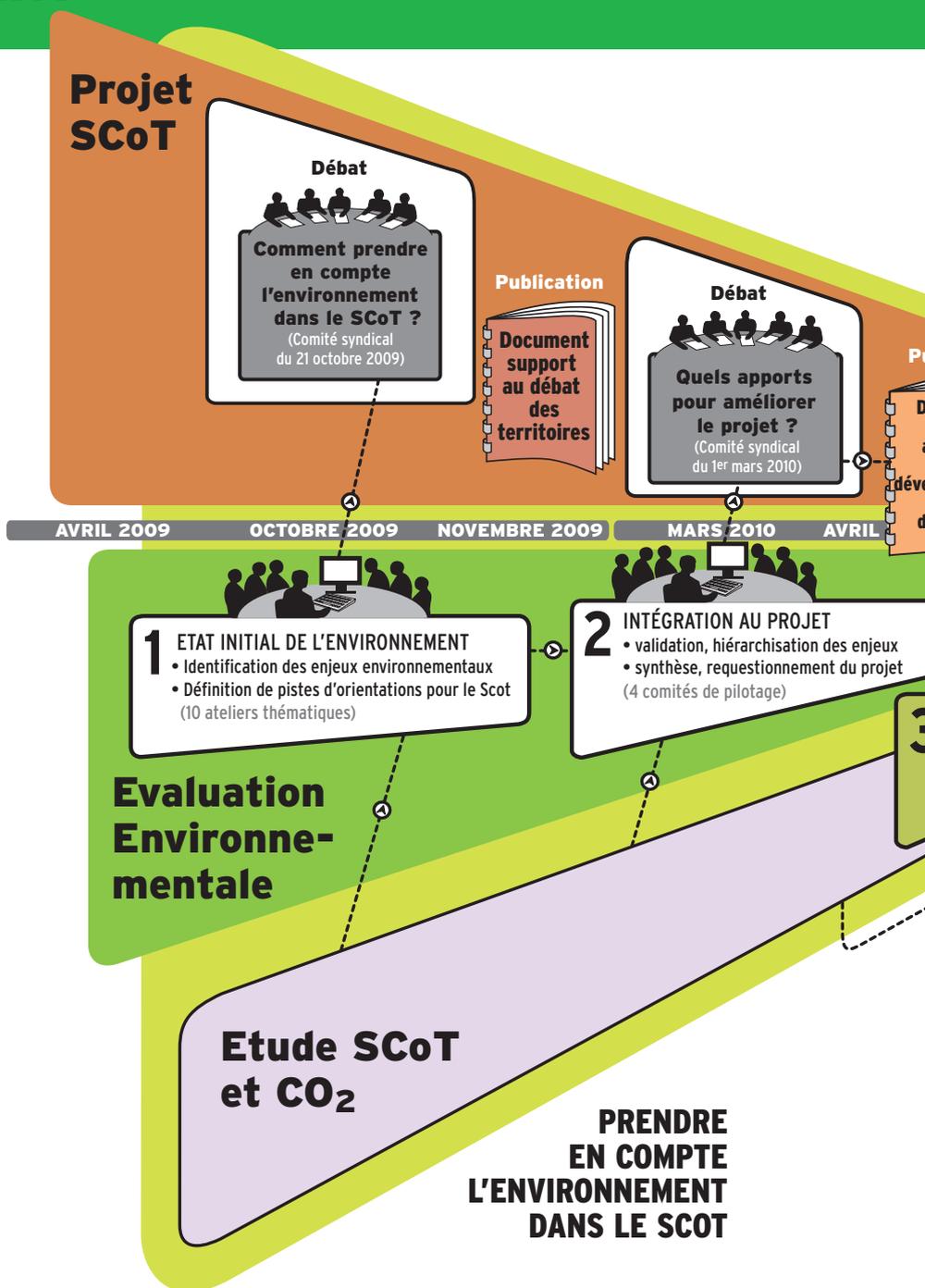
Tout l'enjeu de l'évaluation environnementale est de repérer les impacts potentiels du Scot sur l'environnement afin de les limiter. Par exemple, le confortement des pôles urbains – orientation-phare du Scot – contribue à répondre aux défis actuels (limitation de la consommation d'espace, réduction des déplacements, renforcement de la mixité sociale...). Mais il soulève aussi des interrogations (exposition aux pollutions, développement d'îlots de chaleur).



Comment éviter d'accroître la vulnérabilité des pôles urbains aux nuisances actuelles et au changement climatique à venir ?

Pour apporter les réponses appropriées, le Scot pourrait donc imposer des objectifs en matière de restauration de la biodiversité en ville, de végétalisation des bâtiments, de développement des espaces verts, d'organisation des transports, etc.

Le diagnostic a permis de cartographier les espaces naturels et agricoles du territoire. Il a notamment mis en avant la nécessité de préserver l'ensemble des espaces naturels et agricoles, d'assurer la continuité des espaces verts (couloirs verts, corridors), de réserver des espaces pour la gestion des déchets et des matériaux de construction à



proximité des principaux pôles urbains, etc.

L'évaluation environnementale enrichit donc le projet Scot par des prescriptions permettant d'appuyer les choix de développement et d'aménagement.

Le travail en cours sera formellement identifié dans les documents du PADD et du DOO, dont il viendra appuyer les choix.

Mais cela ne constitue qu'une des phases de l'évaluation...

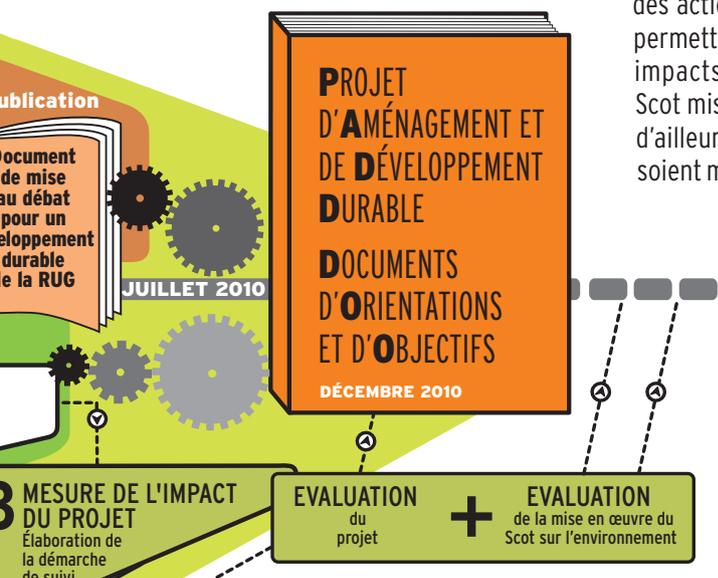
# 3 MESURER L'IMPACT DU SCOT A LONG TERME

L'évaluation environnementale intervient à la fois lors de l'élaboration du Scot et à plus long terme.

Grâce à un tableau de bord de suivi des actions engagées, elle devra permettre d'établir un bilan des impacts environnementaux du Scot mis en œuvre. La loi impose d'ailleurs que les effets du Scot soient mesurés au moins tous les 10 ans (la loi Grenelle 2 pourrait bientôt rapporter ce délai à 6 ans).

Ce suivi n'est pas un simple observatoire. Il doit, si nécessaire, permettre la mise en place de politiques correctives et implique donc de définir

des indicateurs de suivi. Autant de "feux" verts, oranges ou rouges sur l'état de notre cadre de vie et sur les ressources de notre développement. L'élaboration de ces indicateurs constitue une étape importante à venir... mais beaucoup reste à faire! En effet ils devront à la fois répondre aux enjeux des territoires et s'assurer de la cohérence des choix collectifs.



## UN CHANTIER EMBLÉMATIQUE : SCOT ET CO<sub>2</sub>

L'EP Scot a lancé en mai 2009 une étude visant à prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration du Scot ; elle associe les partenaires "air-climat-énergie" du territoire (Ascoparg\*, Grenoble Alpes Métropole, Agence Locale de l'Energie, Ageden\*\*) et les élus de la RUG en charge de ces questions.

L'objectif de cette étude est de :

- **Sensibiliser les élus** à la problématique des facteurs d'émission des gaz à effet de serre et à l'impact des choix d'aménagement sur les volumes de CO<sub>2</sub> émis,
- **Identifier les facteurs d'émission** sur lesquels les politiques publiques locales peuvent jouer afin de doter le Scot d'objectifs de réduction d'émission.

Les bureaux d'études Explicit et Alnair présenteront, en collaboration avec l'Ascoparg et l'AURG :

- L'inventaire des émissions de CO<sub>2</sub> dans la RUG,
- Les profils de territoire sur la base des pôles de consommation d'énergie (déplacements, activités, habitat...),
- Les émissions potentielles du projet Scot,
- Un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> partagé par l'ensemble du territoire.

Ce chantier, particulièrement novateur à cette échelle, apporte un regard transversal sur l'aménagement : déplacements, habitat, développement économique. Dans le cadre de l'évaluation environnementale, il permet aussi de se doter d'indicateurs facilement quantifiables et représentatifs de la bonne mise en œuvre du Scot. Il doit permettre d'apporter des éléments concrets aux décisions politiques sur les futurs choix d'aménagement.

### EN CONCLUSION

**L'évaluation environnementale est une démarche innovante** sur laquelle s'appuie la mise en œuvre de politiques d'aménagement pour concilier efficacité économique, sociale et environnementale. Elle constitue un formidable levier de mise en cohérence des politiques publiques entre les secteurs de la RUG. Elle fera l'objet d'une enquête publique commune avec le Scot et implique donc une grande transparence dans sa mise en œuvre. Cela est d'autant plus crucial que les communes auront également à mettre en place un dispositif d'évaluation environnementale dans le cadre de la révision des PLU.

\* Association pour le Contrôle et la Préservation de l'Air en Région Grenobloise  
\*\* Association pour une Gestion Durable de l'Énergie

# PAROLES D'ÉLU

## Jean-Claude Potié



- Maire d'Izeron • Vice-président du syndicat mixte du pays du Sud Grésivaudan en charge de l'agriculture
- Vice-président de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI)
- Vice-président du Parc naturel régional du Vercors en charge de l'agriculture durable.

6

### En quoi l'évaluation environnementale doit-elle interroger l'élaboration du Scot ?

Ce processus est nécessaire dans le cadre du futur Scot mais c'est une démarche complexe à mettre en place, tant politiquement que techniquement. Le fait que cette évaluation environnementale soit obligatoire peut la rendre trop prescriptive et donc contre-productive. Il faut donc trouver la "juste mesure" entre nécessité d'une évaluation environnementale et autonomie des communes et des territoires qui auront eux aussi à la mettre en place dans le cadre des PLU. Il est aussi indispensable de mettre au point des outils de mesure qui permettent d'évaluer uniquement les aspects environnementaux du Scot et ne pas chercher à traiter de l'environnement de manière généraliste et déconnectée des questions d'aménagement.

### Quelles conditions réunir pour en faire une démarche efficace ?

Son efficacité repose en partie sur les retombées économiques qu'elle

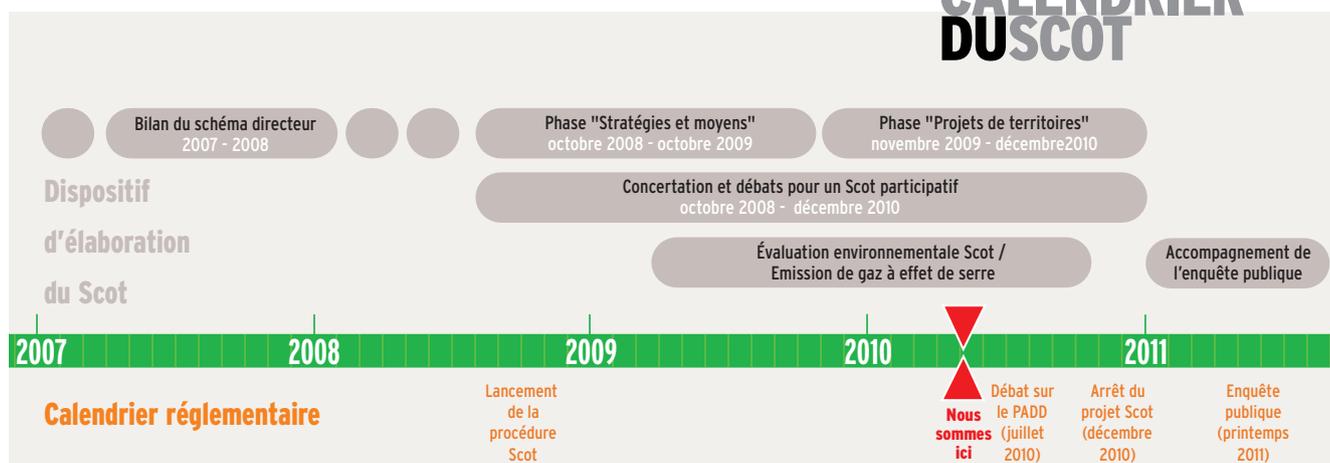
suscitera pour nos territoires. Par exemple, il faut cesser l'éclairage public "à tout va" pour des raisons environnementales mais aussi parce que c'est un moyen de faire des économies ! Les orientations du futur Scot s'appuient sur des objectifs de développement durable : limiter les déplacements, préserver les espaces naturels... Mais concrètement, comment s'y prend-on ? Quels outils doit-on mettre en place pour mesurer l'impact du Scot sur ces aspects ? C'est tout l'enjeu : faire un Scot qui soit le moins pénalisant possible pour l'environnement sur un territoire très hétérogène et en intégrant le besoin de développement économique des secteurs. La combinaison n'est pas évidente. Sinon, demain on ne roule qu'à vélo et on arrête de construire des routes !

### Quelle résonance ces questions ont-elles à l'échelle du Sud Grésivaudan ?

Un territoire rural comme le nôtre a intégré depuis longtemps l'importance de ces questions, ceci d'autant plus que nous

sommes en train d'élaborer une stratégie de développement. Par contre, avec le Scot, les élus peuvent craindre une perte de leur autonomie notamment en matière d'environnement : ils ont déjà l'impression de faire des efforts, de "faire bien". Il faut donc être vigilant quant aux règles que l'on posera en matière d'impact environnemental, que l'on ne soit pas trop prescriptif. On attend du Scot qu'il nous apporte ce qui nous manque, du développement économique et des emplois ! S'il ne permet pas cela alors, à mon sens, il ne servira à rien. On a beau jeu de parler d'environnement mais tant qu'il y aura peu d'emplois chez nous et qu'il faudra aller travailler à Grenoble en voiture... La solidarité entre territoires – c'est-à-dire entre secteurs périphériques et urbains – est donc indispensable en matière de développement économique et d'habitat.

## LE CALENDRIER DUSCOT



### DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SCOT

- **Le diagnostic ou rapport de présentation :** la photographie du territoire à un instant T. Il permet d'identifier les forces et faiblesses du territoire.
- **Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :** la vision du territoire et ce que l'on veut en faire.
- **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :** le document qui fixe comment on va faire. C'est la traduction concrète et réglementaire des orientations définies dans le PADD.

## MICHEL BLANC

Directeur de l'agence Dauphiné  
de Blanc/Bouygues immobilier, Meylan

### La maîtrise du foncier est capitale pour la gestion de l'étalement urbain. Quel regard portez-vous sur cette question en tant que promoteur immobilier ?

La maîtrise du foncier, c'est avant tout la résultante du travail des POS et des PLU. Notre métier, c'est d'identifier des terrains constructibles sur lesquels on peut mettre en œuvre les projets rapidement. On observe que le contexte est en train de changer en matière de foncier. Par exemple, la loi Scellier de 2009 offre des avantages fiscaux pour l'investissement locatif neuf dans les agglomérations et les communes à proximité des villes où il y a un déséquilibre entre demande et offre de logements (les zones dites "B"). Cette loi a permis de relancer le secteur de l'immobilier neuf sans pour autant contribuer à la périurbanisation.

### Quelles sont les conditions de réussite du Scot en matière d'habitat ?

Pour que le Scot soit efficace, ses prescriptions et celles des PLU doivent être appliquées. Or ce n'est pas toujours le

cas. En tant que promoteur, j'ai besoin de visibilité et de sécurité juridique pour le lancement de projets répondant à des exigences de qualité, de densité et d'intégration urbaine. Les Scot doivent être suffisamment prescriptifs pour encadrer les PLU et leur permettre d'appuyer des projets immobiliers vertueux. Le Scot sera donc efficace en matière de foncier... si les élus suivent les règles qu'ils se donnent !

### Que dire des premières orientations du Scot ?

On ne peut qu'être d'accord avec le diagnostic et les orientations : construire dans les villes, rapprocher les zones d'emplois et d'habitat... Mais Scot ou pas, en tant que promoteur, ce que je regarde avant de lancer un projet c'est le zonage, le prix de sortie du logement, les équipements à proximité... Mes préoccupations sont donc différentes de celles des élus mais ça ne doit pas nous empêcher de travailler ensemble ! On s'adaptera aux prescriptions du Scot. Par contre on aura toujours besoin de clarté et de précision. Si on est assurés de cela, alors on pourra travailler main dans la main avec les collectivités.

## BIÈVRE-VALLOIRE : QUELLE SYNERGIE POUR L'ESPACE "TRIDAN" ?

Entre les agglomérations lyonnaise, grenobloise et valentinoise, l'espace TRIDAN – Trans-Rhodanienne Isère Drôme et Ardèche Nord – comprend 5 EPCI\*, 4 départements, 3 EP Scot et 4 syndicats mixtes Contrat de pays. Ce morcellement administratif et institutionnel risque de porter atteinte à la cohérence des politiques publiques déployées sur cet espace.

Pour promouvoir la synergie entre ces collectivités, l'étude TRIDAN sera bientôt lancée. À partir d'un diagnostic territorial, l'enjeu sera de proposer une

stratégie de développement favorisant la cohérence des politiques d'aménagement et d'identifier des actions pouvant être menées collectivement (en matière de développement économique et commercial, de densité urbaine, de transports...).

Cette étude est portée par les EP Scot des rives du Rhône, de la RUG et du bassin d'Annonay. Elle sera conduite en lien avec les communautés de communes concernées, les Conseils généraux et la Région Rhône-Alpes.

\*Etablissements publics de coopération intercommunale

## LE SUD GRENOBLOIS DESSINE SON AVENIR

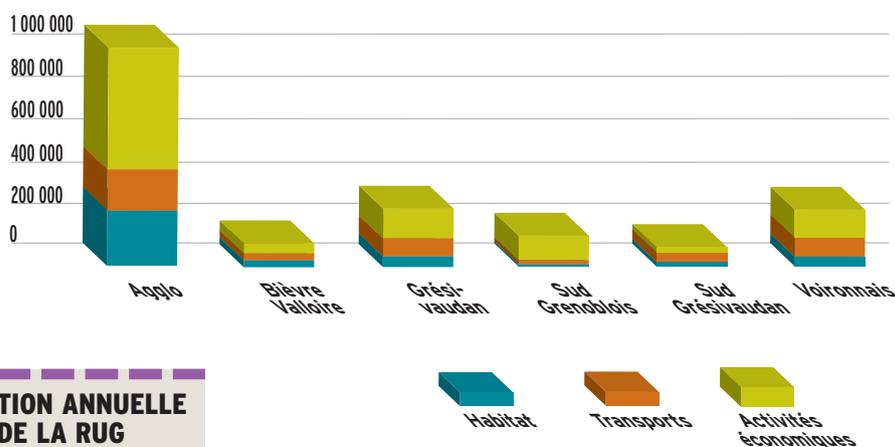
Le Sud-Grenoblois lance son projet de territoire. L'objectif ? Construire une politique de développement concertée et cohérente, définir les actions et aménagements qui seront déployés à moyen et long terme. Ce chantier est piloté par la communauté de communes du Sud-Grenoblois qui a missionné le cabinet d'études KPMG pour l'accompagner.

Une première phase – menée de mai à juillet 2009 – a permis d'identifier les forces et faiblesses du territoire en matière d'économie, d'organisation, de situation vis-à-vis des territoires voisins... Depuis, élus et techniciens des collectivités, associations et autres acteurs locaux sont rassemblés en groupes de travail thématiques pour déterminer des axes de développement et élaborer un plan d'actions. La troisième phase – qui devrait s'engager en avril 2010 – permettra aux élus de valider les chantiers proposés et de préparer leur déclinaison opérationnelle.

Les premiers éléments de cette étude rejoignent les préoccupations du Scot : favoriser un développement équilibré du territoire, économiser le foncier, développer le commerce de proximité, créer une filière bois-énergie, développer l'habitat collectif, privilégier les modes de déplacements doux, placer le développement durable au cœur de chaque projet...

## Comprendre le profil "énergie" de la région urbaine de Grenoble

Consommations d'énergie des territoires en Tep (Tonne équivalent pétrole)



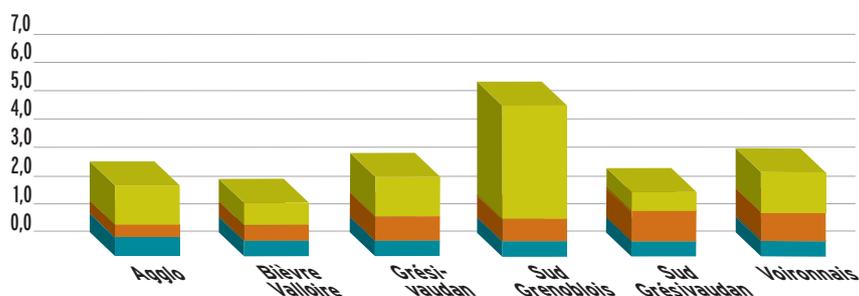
Ce sont les zones les plus urbanisées les plus consommatrices d'énergie, particulièrement l'agglomération grenobloise avec 52% de la consommation de la RUG. Les activités économiques tiennent une place importante dans ces consommations ainsi que dans les émissions de gaz à effet de serre.

### CONSUMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE DE LA RUG

2,1 millions de tonnes équivalent pétrole ou 24 Terawattheure

Si l'on observe la consommation d'énergie par habitant, on constate toutefois que c'est dans le Sud-Grenoblois qu'elle est la plus importante, du fait de l'activité industrielle et, en particulier, de la taille importante de certains établissements.

Consommations d'énergie par habitant en Tep/hab (Tonne équivalent pétrole)

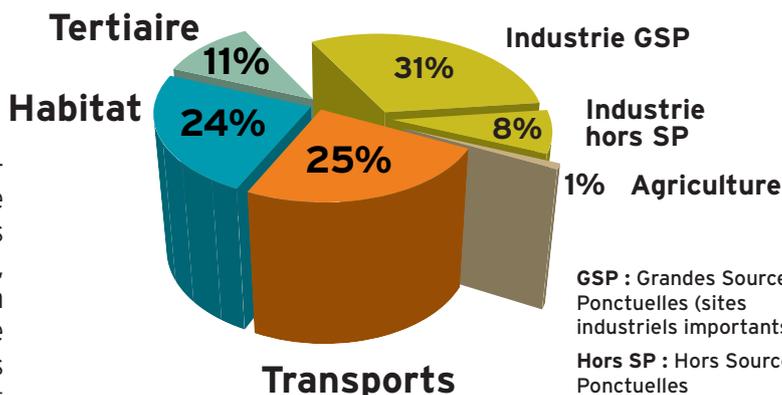


### CÔTÉ SCOT

ETABLISSEMENT PUBLIC  
SCOT RÉGION  
URBAINE DE GRENOBLE  
21, rue Lesdiguières,  
38000 Grenoble  
Tél. 04 76 28 86 39  
smsd@region-grenoble.org  
www.scot-region-grenoble.org

Directeur de la publication :  
Marc Baïetto  
président de l'EP Scot  
Rédacteur en chef :  
Philippe Auger (EP Scot)  
Conception et rédaction :  
EP Scot et Agence Pointcom'  
Coordination et suivi technique :  
Olivier Alexandre et  
Céline Benoît-Tahmazian (EP Scot)  
Direction artistique :  
Hervé Frumy  
Conception  
et réalisation graphique :  
Hervé Frumy et Francis Richard  
Crédit photo :  
D.R. (page 1)  
Delphine Chartron (page 3)  
Pointcom' (page 6)  
Impression :  
Imprimerie du Pont-de-Claix  
Tirage : 8 000 exemplaires  
Dépôt légal à parution

Mais c'est plus particulièrement sur la production de CO<sub>2</sub>, entraînée par les consommations d'énergie, que le Scot tentera d'agir. En effet, ce dernier graphique montre que 60% des émissions de CO<sub>2</sub> sont directement liées aux secteurs des transports et du bâtiment (Habitat + Tertiaire). Or, c'est précisément là que les collectivités ont le plus de marge de manœuvre.



### Travailler au rééquilibrage des territoires

c'est mettre "les bons éléments au bon endroit" pour renforcer la proximité afin de limiter les déplacements et la consommation d'espaces, et donc agir sur la réduction des émissions gaz à effets de serre.